



Paris, le 18 janvier 2024

INVITATION PRESSE

COLLOQUE

« REDDITION DE COMPTES PUBLICS ET DÉMOCRATIE »

Vendredi 2 février 2024 de 8h30 à 13h00
au Palais du Luxembourg
salle Médicis
15 ter rue de Vaugirard, 75006 Paris

en présence de

Jean ARTHUIS

Ancien ministre de l'Économie et des Finances

Cécile de SAINT MICHEL

Présidente du Conseil national de l'Ordre des experts-comptables

Yannick OLLIVIER

Président de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes

Marc REGNOUX

Président de l'Association Experts-Comptables et Mandats Publics

Sous le parrainage du Sénateur **Jean-Pierre VOGEL**, ce colloque est organisé par

le Conseil national de l'Ordre des experts-comptables,
la Compagnie nationale des commissaires aux comptes,
et l'association Experts-Comptables et Mandats Publics.

Accréditation obligatoire

- Aujourd'hui, la question de la reddition des comptes des collectivités et des administrations **ne bénéficie pas d'une attention suffisante et d'un traitement approprié**, y compris au sein des collectivités publiques et de leurs assemblées délibérantes où les débats se focalisent essentiellement sur les problématiques budgétaires.
- Le colloque donnera lieu à un large échange de vues avec les meilleurs spécialistes sur l'actualité du sujet et les pistes de réforme. Il y sera débattu des voies et moyens d'amélioration de la fiabilité et de l'accessibilité des comptes de l'ensemble des entités publiques et d'évolution de leur cadre réglementaire.
- Le colloque sera présidé par Jean Arthuis, ancien ministre de l'Économie et des Finances. Le sénateur Jean-Pierre Vogel, expert-comptable de profession, sera également parrain de cette matinée.

La transparence des comptes publics comme facteur de confiance pour les citoyens

La qualité des comptes des collectivités territoriales et des institutions de l'État constitue un levier majeur de performance de l'action publique.

La comptabilité publique est en effet garante de la transparence financière, de la maîtrise des risques et de l'optimisation des dépenses publiques. Ce faisant, elle doit être regardée comme un vecteur prioritaire voire une condition de possibilité de la confiance de nos concitoyens dans leurs élus.

Au-delà d'une technique, il s'agit donc d'une éthique politique fondée sur la fiabilité et la bonne utilisation des chiffres et sur la responsabilité des décideurs publics.

La question de la reddition des comptes des collectivités et des administrations ne bénéficie pas d'une attention suffisante et d'un traitement approprié, y compris au sein des collectivités publiques et de leurs assemblées délibérantes, où les débats se focalisent essentiellement sur les problématiques budgétaires.

Pourtant, cette question est au cœur du projet démocratique : les décideurs publics, tant nationaux que locaux, doivent, en effet, rendre des comptes à leurs mandants que sont les citoyens-contribuables, après avoir fait preuve, eux-mêmes, de toute la lucidité nécessaire sur la situation financière des collectivités concernées.

Une prise de conscience s'impose, stimulée par la prometteuse démarche d'expérimentation de la certification des comptes des collectivités locales instaurée par la loi NOTRe de 2015 (en son article 110), dont un premier bilan a été tiré par la Cour des Comptes. Au côté de la Cour des Comptes, la profession du chiffre, experts-comptables et commissaires aux comptes, a pris toute sa part dans cette évolution, facteur incontestable de progrès dans la conduite de l'action locale.

Un colloque inédit pour poursuivre l'engagement de la profession du chiffre et de l'audit

Forts de ce constat, des avancées déjà réalisées et des perspectives qui s'ouvrent aux élus et à tout l'écosystème public, l'association ECMP, le CNOEC et la CNCC ont donc décidé d'organiser un colloque au Sénat sur les enjeux et l'avenir de la reddition des comptes des collectivités et organisations publiques.

Entre diagnostic et prospective, le colloque donnera lieu à un large échange de vues avec les meilleurs spécialistes – élus et hautes personnalités politiques, membres des juridictions financières, représentants du ministère des Finances, régulateurs, universitaires, experts de l'Académie des sciences et techniques comptables et financières – sur l'actualité du sujet et les pistes de réforme dans un domaine qui mérite toute l'attention non seulement des acteurs et utilisateurs de la comptabilité mais aussi de l'opinion publique éclairée et des médias.

Il y sera débattu des voies et moyens d'amélioration de la fiabilité et de l'accessibilité des comptes de l'ensemble des entités publiques et d'évolution de leur cadre réglementaire, qu'il s'agisse des états financiers, des systèmes d'information financière, du contrôle interne mais aussi des normes comptables, de la normalisation européenne en la matière, de la durabilité, etc.

Ce colloque inédit visera à faire entrer de plain-pied dans le débat public la réflexion sur le rôle des comptes publics et leur apport à la bonne gouvernance des affaires publiques.

Au-delà de leurs savoir-faire techniques, c'est une démarche citoyenne voulue par les experts-comptables exerçant des mandats publics et attachés à la qualité et à la performance de la vie publique locale et nationale.

À propos de l'Ordre des experts-comptables

L'Ordre des experts-comptables rassemble 22 000 professionnels, 170 000 collaborateurs et 6 000 experts-comptables stagiaires. Placé sous la tutelle du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, l'Ordre des experts-comptables a pour rôle d'assurer la représentation, la promotion et le développement de la profession française d'expertise comptable.

À propos de l'association Experts-Comptables et Mandats Publics

L'association Experts-Comptables et Mandats Publics, créée à l'initiative du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables il y a plus de 20 ans, s'est fixée comme objectif majeur d'établir un lien fort et suivi avec les experts-comptables ayant une activité élective ou représentative. L'association souhaite faciliter les échanges d'expériences entre les membres de la profession et de l'association, répondre à leurs interrogations quant à leur statut d'élu d'un point de vue déontologique et juridique et favoriser la promotion de la profession d'expert-comptable dans la société civile.

À propos de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes

La Compagnie Nationale des commissaires aux comptes rassemble et fédère les 12 400 commissaires aux comptes (personnes physiques) inscrits en France. Elle a un triple rôle d'autorité technique, morale et institutionnelle et, à ce titre, anticipe et accompagne les évolutions de la profession.

Contact presse

Julienne BOURDET

Agence Format

julienne.bourdet@agenceformat.com

06 09 88 97 70